

Un épilogue provisoire – Yves Doucet

Réflexion faite, je me suis décidé à ajouter mon grain de sel aux dossiers de discussions que nous ont adressés Michel Capron, Henri José Legrand, Bernard Billaudot et Pierre Héritier.

Avant de faire part de ma lecture, je rappellerai le moment 70, la brutale remise en chantier du contrôle social et politique sur les libertés collectives et individuelles et finalement leurs réaménagements chaotiques dont le journal Libération fut l'un des porte-drapeaux.

Syndex trouva de façon imprévue sa place dans ce mouvement de la société et de sa jeunesse, dans la relance d'un syndicalisme offensif et dans une radicalisation du débat politique qui devait conduire dix ans plus tard à l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La rupture de 68, déterminante pour Syndex, a permis à la fois :

- De répondre aux demandes d'une CFTC/CFDT en cours de transformation avec le courant *Combat* ;
- D'engager une laborieuse mise à jour de l'ordonnance de 45 relative à l'assistance de l'expert-comptable, ordonnance fossilisée par la CGT et le cabinet Masson ;
- Le recrutement *tous azimuts* d'intervenants disposant d'une culture économique - avec le plus souvent une référence marxiste - et possédant les connaissances comptables de base permettant de prendre peu à peu le pas sur un noyau d'experts-comptables de bonne volonté, très compétents pour certains (je pense à Bernard Lanoë) mais dépassés par la complexité bien réelle des événements.

Sans doute, Syndex est bien né d'un patient travail préparatoire engagé en 67 par Michel Le Tron qui devait conduire à de premières missions dès juin 68¹ puis à la réunion fondatrice d'octobre 70 avec Edmond Maire. Mais sans le levier de 68, je ne suis pas sûr que Syndex ait pu connaître un tel élan.

Ceci étant rappelé, j'ajouterai mon grain de sel.

¹ Dont notamment Rhone-Poulenc, Thomson-Houston, Esso-chimie, Aciéries de Pompéi

1. Sur l'ordonnance de 45 et sa mise à jour

Ici, je voudrai attirer l'attention sur les limites de la mise à jour de l'ordonnance de 45 par les lois Auroux dont j'ai cru voir un écho dans la note de Pierre Héritier. En la relisant, j'ai perçu beaucoup d'interrogations sur la capacité du syndicalisme à se projeter dans l'après-fordisme.

Globalement, nous rappelle-t-il, mai 68 va donner des droits et des moyens pour les syndicats le plus souvent mis à la disposition de la toute nouvelle section syndicale : mais cette décentralisation s'effectue au niveau d'entreprises de plus en plus centralisées, de plus en plus concentrées. Cette victoire du droit syndical, dans les conditions où elle fonctionne, ne constitue-t-elle pas une victoire à la Pyrrhus ?

Ne serions-nous pas engagés dans une course à l'échalote où chaque avancée juridique, chaque progression dans l'information des comités d'entreprise serait neutralisée par les mutations accélérées d'une économie de plus en plus ouverte à la compétition, de plus en plus soumise à une financiarisation trop peu visible et à une concurrence fiscale européenne sauvage et suicidaire. Face à cette évolution tous azimuts, les comités de groupe et autres instances syndicales transnationales restent peu armés, manipulés et surtout trop éloignés du terrain et de ceux-là mêmes qu'ils sont sensés représenter.

A partir de la crise pétrolière de 73 et plus encore à partir du tournant de 82 et de la mondialisation, les centres de décision et donc de négociation, du moins pour les grands groupes industriels, financiers et commerciaux s'expatrient (en Hollande, à Londres ou ailleurs), se diversifient pour s'effacer finalement dans le maquis des montages juridiques, financiers et fiscaux.

La période de transition 68/82 s'achèverait donc avec le départ de Mauroy et le tournant de la rigueur. Syndex a, me semble-t-il, fondé sa légitimité sur cette transition et les nécessités pour les comités d'entreprise d'une adaptation rapide à la montée en puissance des libéralismes. Transition qui imposa une mutation vers plus d'autonomie des réseaux syndicaux et une demande de compétences économiques et techniques.

Du moins est-ce une piste pour lire la note de Pierre Héritier : *Pour la CFDT, comme pour la CGT, le CE devient un lieu d'intervention stratégique sur la gestion et la marche de l'entreprise ... C'est un fait que la loi élargit le champ de l'information/consultation : la vie au travail, la formation, la production, les changements technologiques (Eh oui... déjà) ... Ces nouveaux moyens vont développer de nouvelles pratiques, faciliter la mise en place de bureaux d'études pour les fédérations ou des régions qui pourraient répondre à des missions plus larges et plus spécifiques que celles de l'expert-comptable...*

Mais, aussi réelles qu'elles soient, les avancées sur les droits syndicaux n'ont répondu que partiellement à la mutation d'une économie française sur la défensive, moins d'ailleurs à l'égard des syndicats que des autres formes de capitalisme, européennes en premier lieu.

2. Sur le sens des interventions de Syndex

A l'occasion des 40 ans de Syndex, j'ai eu l'occasion d'évoquer le *rapport-type* concocté par Bernard Billaudot². Tout à la fois, j'étais réservé voire dépassé par un texte que je trouvais très radical mais qui, d'autre part, avait vocation à fédérer les expert-militants de tout poil qui se pressaient à l'embauche.

Après de multiples débats, aménagements et compromis, ce rapport-type avec sa coloration marxiste fut adopté au cours d'une assemblée. Je ne peux encore m'empêcher d'évoquer la stupeur que j'ai éprouvée lorsque l'un des acteurs les plus reconnus de cette période arriva à notre réunion en brandissant l'édition d'un écrit de Marx qui venait d'être traduit. Je vis alors un enthousiasme quasi général auquel je me sentais étranger mais dont j'acceptais la dynamique.

Pour autant, le rapport-type servit de référence rassembleuse et de canevas de base qui permit à Syndex de s'installer dans une posture plus ou moins marxiste alors à la mode même si certains intervenants restaient réservés et le disaient.

Ce n'est pas cet épisode rétrospectivement cocasse que je veux discuter ici mais de la vocation rassembleuse et dynamisante de débats de référence dont la note de Bernard, qui propose une analyse renouvelée de cette période qui vit l'épuisement des Trente Glorieuses et du Fordisme, est une bonne illustration.

Dans la bibliographie jointe à sa note, Bernard rappelle avec raison les apports préliminaires de Karl Polanyi avec la *Grande transformation* parue en 1944 où est analysé le *passage d'une économie de marché à une société de marché*, passage d'un champ d'échange limité à un champ d'action global. Il fait état également de la *Théorie de la justice* de John Rawls parue en 1971 qui devrait trouver une place dans les programmes de formation de Syndex.

Pour faire un point sur l'évolution de Syndex, j'ai alors relu les « *Actes de la conférence nationale* » tenue à Rennes en mars 1992, soit 20 ans plus tard. Les intervenants ont alors rappelé les limites de leurs interventions face à la grande diversité des demandes des CE et des réponses pouvant être faites. Je me suis à nouveau interrogé sur l'apport d'une analyse de référence capable de réunir dans un même ensemble un éclairage suffisant

² Dont nous n'avons pu encore retrouver un exemplaire

pour installer les situations locales dans leur contexte et ouvrir un espace de discussion. Vieux rêve peut-être relancé par la savante note de Bernard.

Pour autant, sur la démarche proposée, je le rejoins assez bien. Pourquoi nous retrouver si ce n'est pour capitaliser nos expériences passées ? Avec le temps, une relecture rétrospective doit permettre d'éclairer nos parcours mais aussi les réponses actuelles. Le rapport-type, nos débats des années 70, nos débats présents et autres approches³ aussi bien que les réponses qui ont cours en 2021 à Syndex doivent aider à dessiner une trajectoire de 50 ans avec sa logique, ses ruptures comme ses continuités. Notre petite histoire collective et chaotique des années 70 ne pourrait-elle pas trouver une place encore aujourd'hui ? N'aurions-nous pas quelque chose à refaire vivre ?

³ Je proposerais que nous engagions une lecture commune du cours donné en 78/79 par M Foucault : *Naissance de la biopolitique*